



EAGLE

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

Sénégal

Tel : +221 77 375 57 71

<https://eagle-senegal.org/>

<http://www.eagle-enforcement.org/>

**Rapport d'Activités
Février 2025**

EAGLE
Sénégal

Sommaire

Points principaux.....	3
1 Investigations.....	3
2 Opérations.....	4
3 Légal.....	5
4 Media.....	6
5 Management.....	7
6 Relations extérieures.....	8
7 Conclusion.....	8



EAGLE
Sénégal

Points principaux

- Démarches administratives : **En Février 2025**, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers de renouvellement du projet d'accord de partenariat déposés auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable et à la Direction Générale des Douanes.
- **Le 27 février 2025**, une équipe mixte composée des éléments du commissariat central de Kaolack, de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de EAGLE SENEGAL a mené une opération d'arrestation. Cette opération a permis l'interpellation de trois présumés braconniers et trafiquants de nationalité sénégalaise Jean Baptiste Mbissane DIOP, Assane DIOUF et Mamadou SARR sans difficulté. Les présumés braconniers et trafiquants ont été arrêtés avec deux (02) hyènes vivantes qui étaient enchaînées avec des colliers et mises dans des cages. Les hyènes seraient probablement capturées dans une réserve naturelle du Sine Saloum. Fortement braconnées au Sénégal en outre pour leurs pouvoirs mystiques et l'alimentation du commerce illégal de faune vers l'international, les hyènes font entièrement partie de l'équilibre naturel fragile du Sine et Saloum en y étant son plus grand prédateur dans la chaîne alimentaire.
- Les présumés braconniers et trafiquants ont été auditionnés placés en position de garde à vue au commissariat central de Kaolack pour les faits de capture d'animaux sauvages sans permis en attendant leur déferrement au parquet du tribunal de grande instance de Kaolack.

1 Investigations

Indicateur :

Nombre d'investigations ayant abouti à l'identification de nouvelles cibles	04
Investigations ayant abouti à une opération	01
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	03
Nombre de missions	04

Au mois de février 2025, des enquêtes ont été menées au Sénégal. Ces enquêtes visaient à lutter contre le trafic d'espèces intégralement et partiellement protégées dans le pays. Au total, **04**

missions ont permis de réaliser **04** enquêtes. Ces enquêtes ont été d'identifiées **03** nouveaux présumés trafiquants dans **02** régions du Sénégal



2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	01
Nombre de trafiquants arrêtés	03
Nombre de trafiquants en fuite	00

- **En de février 2025, 01 Opération**

- **Le 27 février 2025**, une équipe mixte composée des éléments du commissariat central de Kaolack, de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de **EAGLE SENEGAL** a mené une opération d'arrestation. Cette opération a permis l'interpellation de trois présumés braconniers et trafiquants de nationalité sénégalaise sans difficulté. Les présumés braconniers et trafiquants ont été arrêtés avec deux (02) hyènes vivantes qui étaient enchainées avec des colliers et mises dans des cages. Les présumés braconniers et trafiquants ont été auditionnés placés en position de garde à vue au commissariat central de Kaolack pour les faits de capture d'animaux sauvages sans permis en attendant leur déferrement au parquet du tribunal de grande instance de Kaolack.



3 Légal

Indicateur

• Nombre de suivis d'audience (préciser le lieu et raison)	• 00
• Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	03 (Jean Baptiste Mbissane DIOP, Assane DIOUF et Mamadou SARR en garde à vue au commissariat de Kaolack)
• Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	• 00
• Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	• 00

00 audience s'est tenue ce mois-ci, 00 trafiquant en détention provisoire, 00 trafiquant en liberté provisoire. 00 décision de justice, 00 trafiquant purge une peine de prison et 00 trafiquant en fuite.

• Arrestation	• 03
• Audition	• 03
• Gardés à vue	• 03
• Déferrement au parquet	• 00
• Nombre de condamnés	• 00
• Nombre de visite en prison	• 00
• Nombre de condamnés ayant purgé leur peine	• 00
• Nombre de personnes actuellement en prison	• 00
• Nombre jour passé en prison	• 00

- **Durant le mois de Février 2025**, le département juridique a participé à la réussite de l'opération de Kaolack portant sur deux hyènes vivantes. Par ailleurs, le département juridique a continué la formation de deux nouveaux juristes.

- **Opération**

- **Le 27 février 2025**, à 13h30 à Kaolack, une opération conjointe a été menée en étroite collaboration avec la Direction des Parcs Nationaux (DPN), les éléments du commissariat central de Kaolack avec l'appui technique de l'ONG EAGLE-Sénégal au parking de la mosquée Cœur de ville. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à la

constatation de l’infraction, la saisie des espèces constituées de deux hyènes et à l’interpellation des nommés Jean Baptiste Mbissane DIOP, Assane DIOUF et Mamadou SARR tous de nationalité sénégalaise en flagrant délit de capture d’animaux sauvages sans permis, de détention illégale et la tentative de commercialisation de hyènes vivantes conformément à l’article L27 et D32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Les hyènes saisies sont des espèces protégées au Sénégal par la loi n°86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune et son décret d’application.

- Les mis en cause ont été auditionnés par les parcs nationaux le même jour et placés en garde à vue au commissariat central de Kaolack. La valeur des produits est estimée à 14.000.000 F CFA sur le marché local.
- **Le 28 février 2025**, une perquisition a été effectuée par les éléments du Commissariat Central de Kaolack au domicile de Jean Baptiste Mbissane DIOP, situé à Fadial. Cette intervention visait à rechercher d’éventuelles preuves matérielles ou indices de l’existence d’un réseau plus étendu mais aussi de constater le lieu de capture des hyènes. Toutefois, aucune autre espèce protégée ni matériel compromettant n’a été découvert sur les lieux.
- Leur garde à vue s’est prorogé jusqu’au mois de mars 2025.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 00			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	00	00	00

- Au mois de **Février 2025** aucune une production médiatique n’a été faite.

5 Management

Indicateur

Nombre de juristes en test	02
Nombre de media en test	00
Nombre d'enquêteurs en test	03 (deux enquêteur de terrain et un enquêteur en ligne)
Nombre de comptable en test	00
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	00
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	02

- Démarches administratives : **En Février 2025**, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers de renouvellement du projet d'accord de partenariat déposés auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable et à la Direction Générale des Douanes.
- **Le 27 février 2025**, une équipe mixte composée des éléments du commissariat central de Kaolack, de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de EAGLE SENEGAL a mené une opération d'arrestation. Cette opération a permis l'interpellation de trois présumés braconniers et trafiquants de nationalité sénégalaise Jean Baptiste Mbissane DIOP, Assane DIOUF et Mamadou SARR sans difficulté. Les présumés braconniers et trafiquants ont été arrêtés avec deux (02) hyènes vivantes qui étaient enchainées avec des colliers et mises dans des cages. Les hyènes seraient probablement capturer dans une réserve naturelle du Sine Saloum. Fortement braconnées au Sénégal en autre pour leurs pouvoirs mystiques et l'alimentation du commerce illégal de faune vers l'international, les hyènes font entièrement partie de l'équilibre naturel fragile du Sine et Saloum en y étant son plus grand prédateur dans la chaîne alimentaire.
- Les présumés braconniers et trafiquants ont été auditionnés placés en position de garde à vue au commissariat central de Kaolack pour les faits de capture d'animaux sauvages sans permis en attendant leur déferrement au parquet du tribunal de grande instance de Kaolack.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		05		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cours	Visio conférence
00	00	00	05	00

En **Janvier 2025**, **04** rencontres.

EAGLE Sénégal a eu à faire des rencontres dans le cadre de ses accords de collaboration.

1. Le Procureur Général près la cour d'appel de Kaolack
2. Le Procureur de la république près le tribunal de grande instance de Kaolack
3. Le commissaire central de Kaolack
4. L'adjoint du commissaire et chef de la police judiciaire de Kaolack
5. Le Colonel Conseil technique, chargé du plan d'action suivi espèces à la Direction des Parcs nationaux

7 Conclusion

L'année 2025 a bien démarrée avec une opération importante dans le cadre de la lutte contre le trafic des espèces sauvages. Il s'agit de l'opération qui a été menée à Kaolack et qui a permis l'interpellation de trois personnes et la saisie de deux jeunes hyènes vivantes.

Sur le plan administratif, les démarches se poursuivent toujours pour le renouvellement de l'accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et la signature de l'accord avec la Direction Générale des Douanes.

EAGLE SENEGAL attend d'autres opérations d'envergure, des formations dans le cadre de la collaboration avec les partenaires et le renforcement de l'équipe par des sessions de recrutement aussi bien pour le département investigation que pour le département média et le département juridique.